

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Lisa Guinoiseau

<https://www.cadre21.org/membres/412c94cd34fb11521a2f86c6>

Date d'obtention : 2020-10-29 15:33:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode d'intervention uniformisée pour l'ensemble des centres de services scolaires qui y adhèrent. Chaque intervenant de l'école y reçoit des directives claires quant au rôle qu'il a à prendre dans le processus d'intervention. Ainsi, la victime est prise en charge rapidement et le ou la jeune qui a envoyé les photos, se fait rencontrer plus rapidement suite à ses actes malveillants, car les policiers sont également impliqués dans l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serai plus confiante lorsque je devrai intervenir dans une situation de sexto. Je saurai exactement quand l'école doit intervenir et quand c'est aux parents ou aux adultes responsables de l'élève de le faire. Il sera plus facile aussi d'entrer en communication avec les policiers car grâce aux outils proposés dans la trousse, le jeune victime sera plus en confiance.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais rassurer le jeune en lui promettant qu'aucun adulte qui intervient ne regardera les photos qui ont été partagées. Le but est de respecter sa dignité et son estime et d'éviter le plus rapidement possible que les photos se propagent sur Internet.